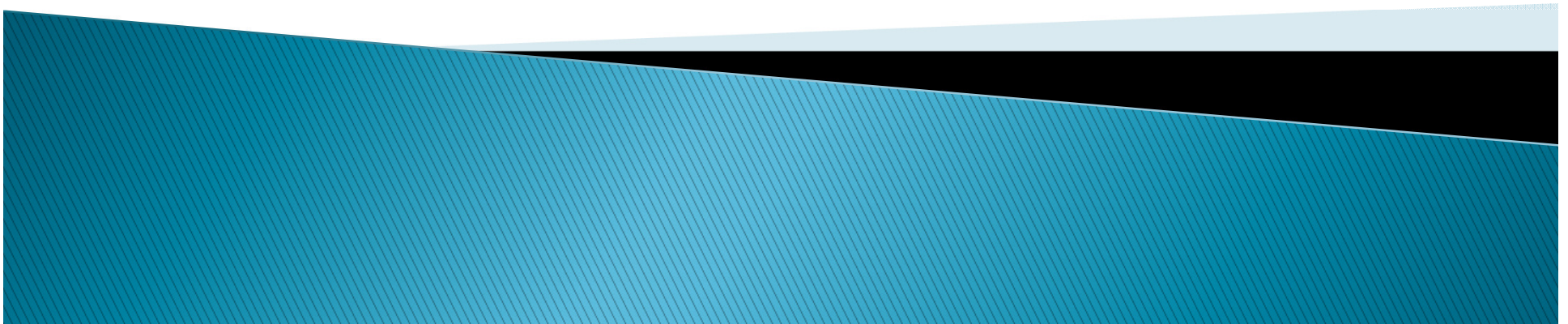


6^{ème} rencontre interprofessionnelle Pratiques et politiques inspirantes du livre d'ici et d'ailleurs

Le renforcement de la politique publique en France

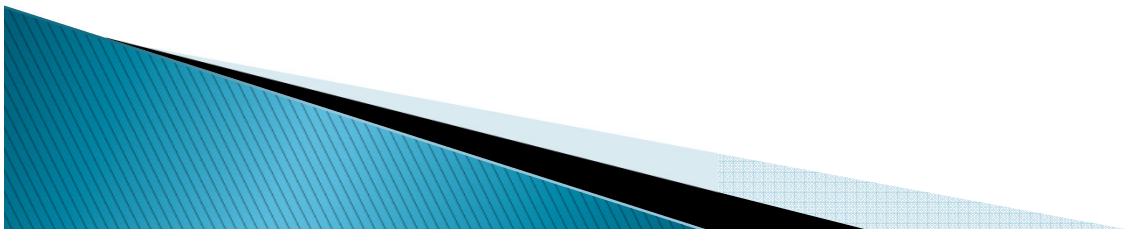
Guillaume HUSSON, Délégué général du Syndicat de la librairie française



Renforcement de la politique publique :

quatre axes principaux

1. Renforcement du prix unique du livre
2. TVA
3. Mesures d'aide financière
4. Action des collectivités locales



« Plan librairie » du gouvernement français

L'essentiel des mesures présentées figure dans le « Plan librairie » proposé par le SLF lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2012 et porté aujourd'hui par la Ministre de la culture, Aurélie Filippetti

Renforcer le prix unique du livre

- Le prix unique s'applique en France depuis 1981
- Il a été étendu au livre numérique en 2011

Création d'un Médiateur du livre :

Veiller à la bonne application des lois de 1981 et de 2011 sur le prix unique du livre.

Favoriser des conciliations préalablement à des contentieux en justice

Préconiser aux professionnels, au Gouvernement et au Parlement d'éventuelles évolutions de la législation

Internet : rééquilibrer la concurrence entre les « pure players » (Amazon) et les libraires

- Amazon : stratégie de « dumping » (rabais de 5% systématique et gratuité des frais de port sans minimum d'achat)
- Dumping + évasion fiscale = concurrence déloyale
- Loi actuellement en cours de discussion :
 - interdiction du rabais de 5% pour des achats effectués sur Internet et livrés à domicile (rabais possible si retrait en magasin)
 - interdiction de la gratuité des frais de port

TVA sur le livre

Après avoir été augmentée par le précédent gouvernement (de 5,5% à 7%), la TVA sur le livre est revenue au taux réduit de 5,5% applicable aux « biens de première nécessité »

Mesures d'aides financières

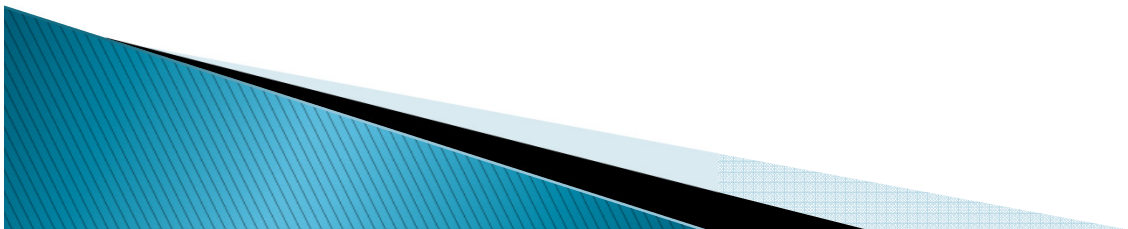
Quatre besoins pour les libraires :

Investissement

Trésorerie

Transmission

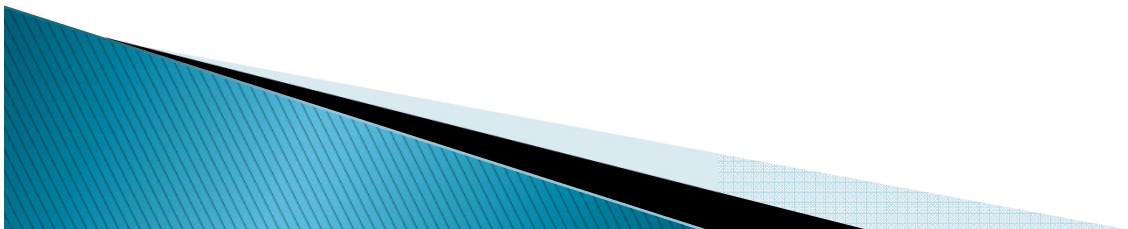
Exploitation



Investissement

Besoins bien couverts grâce aux aides de l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC) et du Centre national du livre :

3 à 4 M€ par an (de 4,5 à 6 M \$ canadiens)



Création d'un fonds d'aide à la trésorerie

- Problème d'accès des libraires aux crédits bancaires
- Fonds doté de 7,5 M \$ CAN par l'Etat
- Prêts court terme remboursables dans les 12 mois
- Montant : 150 000 \$ et deux mois de CA maximum
- Géré par l'IFCIC (Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles)

Fonds d'aide aux transmissions des librairies

- Abondement, par l'Etat, à hauteur de 6 M\$ CAN d'un fonds existant à l'ADELC
- Prêts à taux zéro
- Remboursement sur des périodes de 5 à 8 ans avec 1 à 2 ans de franchise

Participation des éditeurs au Plan librairie

Les éditeurs se sont engagés à verser 10 M\$ CAN
à l'ADELC pour renforcer ses moyens d'action
en faveur des libraires indépendants

Doublement des aides aux librairies du Centre national du livre

- Les aides du CNL aux librairies passent, à partir de 2014, de 3 M \$CAN à 6 M \$CAN
- Augmentation des aides sous forme de prêts à l'investissement et à la transmission
- Augmentation des aides à l'animation et à la « valorisation des fonds » (aides VAL – subventions)

Quelles aides à l'exploitation ?

- Réflexion autour d'un dispositif d'aide permettant d'améliorer de 2% en moyenne la rentabilité des librairies
- Via la prise en charge du transport par les distributeurs
- Ou via un dispositif d'aide publique inspiré des aides aux salles de cinéma

Le rôle des collectivités locales

- Marchés publics
- Exonérations fiscales des librairies labellisées
- Loyers

les marchés publics

- Plus de 20% du chiffre d'affaires des librairies en moyenne (davantage pour les librairies spécialisées)
 - 12% : achats des bibliothèques
 - 8% : achats pour les écoles
- Captation croissante de ces marchés par des grossistes nationaux au détriment des libraires locaux
- Régulation difficile car les droits français et européen ne permettent pas de favoriser des entreprises locales

Exonérations fiscales

Les librairies labellisées LIR (librairies indépendantes de référence) peuvent bénéficier d'exonérations fiscales de la part des communes ou groupements intercommunaux, des départements et des régions

Loyers

- Plus de 3% du CA des librairies en moyenne
- Poste en forte augmentation
- Peu de solutions possibles à ce jour (indice spécifique, préemption...)

